

JF/FD N° 19715

Contacts Ifop : Jérôme Fourquet / Frédéric Dabi

Tél : 01 45 84 14 44

jerome.fourquet@ifop.com

frederic.dabi@ifop.com



pour



Les Français et l'interdiction du droit de grève lors des départs en vacances

Résultats détaillés
Juillet 2011

Sommaire

- 1 - La méthodologie.....	1
- 2 - Les principaux enseignements.....	4
- 3 - Les résultats de l'étude	6
Le souhait d'interdiction du droit de grève dans les transports lors des départs et retours de vacances.....	7

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Retrouvez les sondages et analyses de l'Ifop sur



www.ifop.com



www.ifopelections.fr



Alertes d'actualité



Facebook



Twitter



iPhone et iPad

Etude réalisée par l'Ifop pour :	Dimanche Ouest France
Echantillon	Echantillon de 1 004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.
Mode de recueil	Les interviews ont été réalisées par téléphone.
Dates de terrain	Du 21 au 22 Juillet 2011

PRÉCISION RELATIVE AUX MARGES D'ERREUR

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE

Et si l'effectif est...	Si le pourcentage trouvé est...					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
50	6,2	8,5	11,3	13,0	13,9	14,1
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
250	2,8	3,8	5,1	5,8	6,2	6,3
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
350	2,3	3,2	4,3	4,9	5,2	5,3
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
450	2,1	2,8	3,8	4,3	4,6	4,7
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
4000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
10000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

Suite au dépôt par les syndicats d'hôtesse et de stewards d'Air France d'un préavis de grève pour la période courant du 29 juillet au 1er août, le député Lionnel Luca, membre du collectif de la Droite populaire, a proposé qu'on interdise la grève lors des périodes de grands départs et de retours de vacances. Interrogés par l'Ifop pour Dimanche Ouest-France, deux Français sur trois (66 %) se montrent opposés à cette proposition. Ils justifient ce refus par leur attachement au droit fondamental que constitue le droit de grève. A l'inverse, seuls 34 % soutiennent l'idée défendue par le député des Alpes-Maritimes car ils adhèrent à l'idée que les grèves perturbent la vie de très nombreuses personnes.

Si la limitation du droit de grève pour permettre d'instaurer un service minimum dans les transports publics fut plébiscitée lors de sa mise en place au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, 71 % des Français y étant favorables dans un sondage Ifop réalisé pour Dimanche Ouest-France en juillet 2007, le rapport de force est donc aujourd'hui complètement inversé sur cette mesure. Sans doute les Français considèrent-ils que, le service minimum existant désormais, il ne convient pas de porter davantage atteinte au droit de grève auquel ils sont attachés et ce, d'autant plus que le service minimum semblerait donner plutôt satisfaction lorsqu'il a été testé au cours de mobilisations sociales (selon un sondage Ifop pour Metro mené lors de la journée d'action du 22 mai 2008, 54 % des usagers des transports en commun et de la SNCF estimaient ainsi que le service avait été de meilleure qualité que lors des autres journées de grèves). De surcroît, la proposition de Lionnel Luca est plus radicale dans la mesure où il prône non plus la limitation mais l'interdiction de la grève durant ces périodes, ce caractère radical ôtant manifestement un très large soutien à cette proposition.

Sur cette question, les clivages sont principalement politiques. 79 % des sympathisants de gauche rejettent cette proposition à laquelle adhèrent 60 % des proches de l'UMP. On notera néanmoins que 4 sympathisants UMP sur 10 y sont donc opposés tout comme 61 % des proches du Front National. Signe du fort attachement des salariés au droit de grève, 78 % de ceux travaillant dans le public sont contre comme 72 % de leurs homologues du privé, les indépendants et les employeurs étant beaucoup plus partagés : 52 % pour, 47 % contre.

- 3 -

Les résultats de l'étude

Le souhait d'interdiction du droit de grève dans les transports lors des départs et retours de vacances

Question : Avec laquelle des deux opinions suivantes êtes le plus d'accord.
Lors des périodes de départ et de retour de vacances... ?

	Ensemble (%)	Sympathisants PS (%)	Sympathisants UMP (%)	Sympathisants FN (%)
• <u>Il faut interdire le droit de grève</u> dans le secteur des transports: compagnies aériennes, aéroports, SNCF, compagnies maritimes etc., car les grèves perturbent la vie de très nombreuses personnes dans ces périodes	34	18	<u>60</u>	39
• <u>Il ne faut pas interdire le droit de grève</u> dans le secteur des transports (compagnies aériennes, aéroports, SNCF, compagnies maritimes etc.) car le droit de grève est un droit fondamental des salariés garanti par la Constitution	66	<u>82</u>	40	<u>61</u>
- Ne se prononcent pas	-	-	-	-
TOTAL.....	100	100	100	100

Le souhait d'interdiction du droit de grève dans les transports lors des départs et retours de vacances

	Il faut interdire le droit de grève dans le secteur des transports: compagnies aériennes, aéroports, SNCF, compagnies maritimes etc., car les grèves perturbent la vie de très nombreuses personnes dans ces périodes (%)	Il ne faut pas interdire le droit de grève dans le secteur des transports (compagnies aériennes, aéroports, SNCF, compagnies maritimes etc.) car le droit de grève est un droit fondamental des salariés garanti par la Constitution (%)	Nsp (%)
ENSEMBLE	34	66	-
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)			
Homme	32	67	1
Femme	37	63	-
AGE DE L'INTERVIEWE(E)			
Moins de 35 ans	22	78	-
18 à 24 ans	26	74	-
25 à 34 ans	19	80	1
35 ans et plus	39	61	-
35 à 49 ans	32	68	-
50 à 64 ans	39	61	-
65 ans et plus	48	52	-
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)			
Artisan ou commerçant	51	47	2
Profession libérale, cadre supérieur	30	70	-
Profession intermédiaire	26	74	-
Employé	32	68	-
Ouvrier	20	80	-
Retraité	43	57	-
Autre inactif	35	64	1
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)			
Salarié du secteur privé	28	72	-
Salarié du secteur public	22	78	-
Indépendant sans salarié / employeur	52	47	1
REGION			
Ile de France	40	60	-
Grand Ouest	30	70	-
Autre région	34	66	-
CATEGORIE D'AGGLOMERATION			
Communes rurales	34	66	-
Communes urbaines de province	33	67	-
Agglomération parisienne	40	60	-
PROXIMITE POLITIQUE			
Gauche	21	79	-
LO / NPA	25	75	-
Front de Gauche	15	85	-
Parti Socialiste	18	82	-
Europe Ecologie / Les Verts	25	75	-
Mouvement Démocrate - Modem	36	63	1
Droite	54	46	-
UMP	60	40	-
Front National	39	61	-
Sans sympathie partisane	34	63	3

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs